

Deux sentences très attendues

Prostitution Une semaine après Robert Gillet, l'exprésident du Carnaval de Québec, Yvan Cloutier, deviendra aujourd'hui le second client du réseau de prostitution juvénile de Québec à connaître sa sentence. L'homme de 58 ans a déjà été reconnu coupable d'avoir acheté les services sexuels de trois adolescentes de 16 et 17 ans. Le juge James Brunton, de la Cour supérieure, doit trancher entre une demande d'absolution inconditionnelle de la défense et une peine plus dissuasive réclamée par la Couronne.

Demain, ce sera Jean-François Guay qui connaîtra sa peine après avoir été reconnu coupable d'avoir eu des rapports sexuels contre rémunération avec une fille de 15 ans. La sentence de ce fonctionnaire de 43 ans sera prononcée par le juge Fraser Martin. (PC)

Grande affluence à Pointe-à-Callières

Musée Près de 40 000 personnes ont participé au Rendez-vous des cultures, qui avait lieu ce week-end au Musée Pointe-à-Callière. Plus de 150 artistes, commerçants et restaurateurs originaires d'une trentaine de pays ont pris part à cette première édition du Rendez-vous, dont l'objectif était de célébrer la diversité culturelle de Montréal. L'événement sera répété l'an prochain. (Métro)

l'Environnement ont obtenu la cote A (excellente qualité), 18 un C (passable). Aucune n'a mérité la cote D (polluée). Quatre plages du parc Baie du village de Saint-Anicet, celle de la Colonie de la plage du camping Kirkland de Venise-en-Québec. Quarante-qualité de leur eau l'an dernier. Parmi les plages de Montréal, celle du parc nature du Bois-de-l'Île-Bizard a eu un B. La plage elle avait mérité un A à sa dernière évaluation, en août 2003. tait comme un poisson dans l'eau hier malgré le vent et l'eau f

Danger déploré sur la piste de la rue Brébeuf

Christine Poulin, conseillère du parti de Pierre Bourque pour le district Laurier, sur le Plateau, demande que la sécurité soit resserrée sur la piste cyclable de la rue Brébeuf.

La conseillère affirme avoir demandé au Conseil d'arrondissement l'ajout d'un arrêt obligatoire pour les cyclistes au coin de Gilford. Elle déplore toutefois que sa proposition ait été rejetée par la mairesse d'arrondissement, Helen Fotopulos, et le conseiller Michel Prescott.

Selon Mme Poulin, l'intersection a été le théâtre de

plusieurs accidents récemment. «Notre arrondissement possède l'une des plus fortes proportions de cyclistes et d'artères encombrées sur l'île de Montréal, ainsi que la plus forte densité de population. La sécurité des piétons et des cyclistes devrait constituer non seulement une priorité, mais une urgence», estime-t-elle.

La Ville de Montréal a par ailleurs annoncé il y a deux semaines un investissement de 400 000 \$ pour améliorer la sécurité sur les pistes de la métropole, entre autres par l'ajout de nouveaux feux de circulation. C. Huot

Premier rapport de l'Ombudsman

La première ombudsman de la Ville, Johanne Savard, a rendu public son rapport annuel.

«Quoique à parfaire, l'organisation et les structures de fonctionnement du Bureau de l'ombudsman sont bien avancées», note Mme Savard. Durant sa première année d'opération (le Bu-

reau a été mis en place en 2003), 105 dossiers ont été traités. La grande majorité des plaintes concernait la cour et la fourrière municipale. Suivait le comportement des employés municipaux, avec six plaintes.

L'Ombudsman agit en dernier recours, dans les cas où les citoyens jugent avoir été lésés par la Ville. CH